



Commercial accusé de vol à domicile

Par **jacques66500**, le **29/10/2012** à **20:10**

Bonjour à tous,

Voici mon histoire qui me prend toutes mes pensées.

Il y a moins d'une semaine je prend un rdv avec une cliente pour des rénovations de l'habitat. Je me rend chez cette dame j'y passe environ deux heures et la dame accepte mon devis et signe. petite info concernant la cliente c'est une dame âgée de 80 ans qui me semble un peu tête en l'air voir sénile .

Donc pour ma conscience professionnelle je la rappelle le soir pour être certain de la commande et la cliente m'accuse d'avoir volé une bague en or bien sûr que je n'ai pas volé .

Une nuit passe et le lendemain je contacte la gendarmerie et la police leur expliquant mon histoire seule la gendarmerie a pris mes coordonnées.

Aujourd'hui j'ai 28 ans je n'ai pas de problème avec la justice même si il y a dix ans je n'étais pas un enfant de cœur et il y en a une trace sur mon dossier.

Ma question est comment me défendre si la cliente porte plainte contre moi?

Quel est le délai pour être convoqué et pouvoir m'expliquer?

Merci pour vos réponses

ps le lendemain de la vente mon patron a envoyé une lettre avec accusé de réception à la cliente pour annuler la commande signer vu la démarche que cela prend.

Merci encore pour vos conseils.